



Trop perçu de salaire pendant 22mois avec avenant signer en retar

Par **Lily095**, le **08/04/2017** à **23:19**

Bonjour, je vous sollicite car j'ai reçu un trop perçu de salaire pendant 22mois du à mon 80%. Je suis à 80% depuis mai 2015 et mon employeur c'est aperçu en mars 2017 qu'il me payait 30h alors que le planning que la direction m'a fait est de 28h et que mes avenant n'avait pas été fait. Du cou il mon fait signer mes avenant que j'ai signer en datant à la date du 9 mars 2017 et me demande maintenant de les rembourser. Est ce que du fait que j'ai signer mes avenant il y a seulement 1mois je suis tenu de les rembourser?

Par **morobar**, le **09/04/2017** à **08:23**

Bonjour,
L'erreur ne fait pas le droit.
Vous devez donc rembourser le trop perçu (prescription 3 ans).
Même sans signer un avenant.